

Recherche Loi sur obligation par commune de fair un trottoir

Par atr_, le **04/08/2007** à **19:43**

Bonjour,

Un couple d'amis propriétair d'une maison à la sortie d'une commune viens de trouver une seringue (usagé) après avoir couper les herbes hautes entre leur cloture de jardin et la chausse.

Ils ont une petite fille et sont très inquiet de ce qui pourrait arriver si c'est un jour elle qui en trouve une.

Du coups, ils se disent que la construction d'un trottoir pourrait diminuer le risque.

Mon amie pense qu'il existe une loi qui obligerait la commune à contstruire ce troittoir.

Quelqu'un peut me confirmer l'existence de cette loi ? Et me dire, le cas échéant, ou la trouver ?

Ou me donner des indices pour la recherche ? Je connais un peut le site "<http://www.legifrance.gouv.fr/>", mais je ne sais pas du tout comment trouver une telle information sur ce site.

Merci de votre aide  Image not found or type unknown


Atr_

Par **Superboy**, le **06/08/2007** à **09:48**

Aucune loi n'oblige une commune à construire un trottoir à ma connaissance. Mais pourquoi un trottoir empêcherait les gens de balancer les seringues dans le jardin?

Par atr_, le **16/09/2007** à **23:15**

Salut Superboy

Merci de ta réponse (oui, je sais, j'ai du retard  Image not found or type unknown).

)

Je ne sais effectivement pas en quoi la construction d'un trottoir régler ce problème. Cela dis, il pourrait en régler d'autres. M'enfin... pour le moment je pense que le sujet peut-être clos.

:)

Merci d'avoir répondu  type unknown

atr_